SNCF VOYAGEURS
PRESIDENCE
4, rue André Campra
CS 20012 - 93212 SAINT-DENIS CEDEX
TÉL. : +33 (0)1 71 82 56 51

SNCF VOYAGEURS

Monsieur Jean-Paul LECOQ
Député de la Seine-Maritime
Assemblée Nationale
126 rue de l'Université
75355 Paris 07 SP

Saint-Denis, le 21 décembre 2022

Monsieur le Député,

Dans votre courrier du 24 octobre, vous avez appelé l'attention de Jean-Pierre Farandou sur la situation du ferroviaire en Normandie, faisant suite à la conférence d'axe Normandie Nord - Paris Rouen - Le Havre du 20 octobre dernier. En tant que Président-directeur général de SNCF Voyageurs, permettez-moi de vous apporter des éléments d'éclairage.

Je tiens tout d'abord à vous indiquer que la fréquentation des trains Nomad a beaucoup augmenté, avec 1,6 million de voyages durant l'été 2022, soit +14% par rapport à 2019 et +49% par rapport à 2021. C'est une bonne nouvelle pour le développement du territoire normand mais aussi pour la promotion d'une mobilité décarbonée.

Lors de la conférence d'axe, Jean-Baptiste Gastinne, Vice-président du Conseil régional chargé des transports, a rappelé les bons résultats de la ponctualité des trains sur la ligne Paris-Rouen-Le Havre. Sur les lignes normandes, le taux de ponctualité a en effet progressé. Il s'élève à 93% en 2022 contre 89% en 2019. Sur la ligne Paris-Rouen-Le Havre, ce taux s'élève à 91% cette année contre 86% en 2019. La satisfaction de nos clients concernant la régularité des trains, mesurée par le bais d'enquêtes trimestrielles, a quant à elle progressé de +20 points entre 2019 et 2022.

Ces résultats sont encourageants, mais nous pouvons toujours faire mieux. Soyez certain que nos agents sont mobilisés chaque jour pour assurer la ponctualité des trains, une information de qualité et le meilleur confort à bord possible. A cet égard, l'information des voyageurs en situation perturbée à bord et en gare sera l'un de nos chantiers prioritaires pour l'année 2023.

Par ailleurs, vous soulignez une augmentation des temps de parcours entre Paris et la Normandie depuis plusieurs années. En effet, les temps de trajet sur la ligne Paris - Rouen - Le Havre ont augmenté d'environ 5 à 15% entre les trains les plus rapides des années 1970 et les trains aujourd'hui.

Tout d'abord, cette hausse s'explique par l'abandon de l'utilisation des trains « drapeaux ». Dans les années 1970, ces trains circulaient majoritairement en heure creuse, lorsque le réseau est le plus fluide. Les temps de parcours étaient par conséquent compétitifs, mais peu représentatifs de la performance réelle des dessertes de l'époque.

La densification progressive du trafic en Ile-de-France a également accentué ce phénomène. Ces dernières décennies ont connu un développement très fort du mass transit en Île-de-France. L'augmentation des flux de trains Transilien en région parisienne, qui utilisent les mêmes voies que les trains normands, impose de baisser notre vitesse en banlieue parisienne. Les trains Nomad circulent derrière des trains Transilien qui s'arrêtent souvent sans possibilité de les doubler.

Le temps de trajet a en outre été impacté par la multiplication et la standardisation des dessertes TER afin de répondre aux besoins des usagers. Le nombre d'arrêts dans les gares sur la ligne Paris-Rouen-Le Havre a en effet augmenté, à la demande de la Région Normandie, autorité organisatrice, ce qui a une conséquence immédiate sur les temps de parcours.

Enfin, les travaux de régénération du réseau de la dernière décennie en Normandie et en Ile-de-France ont également contribué à augmenter les temps de parcours. La Région Normandie a massivement investi ces dernières années dans la régénération de ses infrastructures et de son réseau ferroviaire. Ces chantiers, particulièrement denses entre Paris et Mantes du fait du projet EOLE (prolongement du RER E de Paris-Saint-Lazare à Mantes), nécessitent la pose de Limitations Temporaires de Vitesse (LTV) afin de garantir la sécurité du chantier et des circulations.

La mise en service d'EOLE devra permettre de réduire les temps de parcours. D'une part, EOLE permettra de séparer les trains transiliens et les trains normands sur une partie de leur parcours, limitant d'autant les problématiques de congestion du trafic. D'autre part, la fin des travaux EOLE en 2027 conduira à une baisse significative de la densité de travaux entre Paris et Mantes, permettant notamment la levée de certaines Limitations Temporaires de Vitesse entre Paris et la Normandie.

Par ailleurs, le projet Ligne Nouvelle Paris Normandie, travaillé entre SNCF Réseau et la Région Normandie, permettra de séparer complètement les trains Normands et Franciliens entre Paris et Mantes.

Enfin, vous craignez que les nouveaux horaires du TGV Le Havre-Marseille soient moins adaptés pour les habitants normands.

Les horaires du TGV Le Havre-Marseille en 2023 sont en effet reprogrammés avec un départ du Havre à 15h41 au lieu de 7h53 et un départ de Marseille à 7h35 au lieu de 15h36. Je comprends parfaitement la préoccupation que cette modification peut susciter. Nous estimons cependant que cette évolution n'aura pas d'impact négatif au global. D'une part la possibilité d'un départ depuis la Normandie dans l'après-midi pourrait satisfaire un nombre important de clients. D'autre part, les clients de cette relation panachent déjà aujourd'hui leurs déplacements selon le besoin en empruntant de manière quasi-indifférente la relation directe ou les relations en correspondance via Paris.

SNCF VOYAGEURS

La relation TGV entre Marseille et Le Havre est fortement déficitaire : il revient à SNCF Voyageurs d'en diminuer les coûts au travers d'une meilleure organisation de la maintenance. Comme vous le savez, depuis la réforme ferroviaire de 2018, l'activité TGV est opérée en service librement organisé, non conventionnée. Le cadre législatif et réglementaire précise qu'il appartient aux transporteurs de services librement organisés de développer l'offre de services correspondant à la demande estimée. Il nous est donc impératif de veiller à la viabilité économique de nos offres, d'autant plus dans le cadre d'une activité en concurrence.

Soucieux d'apporter la plus grande attention aux préoccupations exprimées par les territoires dans le respect de nos contraintes, nous voulons suivre avec précision l'évolution de la situation et la partager avec les élus concernés. Nous nous engageons donc à faire un point en juin 2023, notamment sur la fréquentation et les attentes des voyageurs longue distance, afin de tirer les premiers enseignements de ces modifications.

Espérant avoir répondu de façon satisfaisante à vos légitimes préoccupations, je tiens à vous renouveler l'assurance de notre souci constant d'offrir à chacun de nos clients les meilleures conditions de voyage possible.

Dans le cadre de la politique de transparence de SNCF, cet échange de courriers sera publié sur son site SNCF.com sauf si vous manifestez votre opposition dans un délai de quinze jours.

Je vous prie de croire, Monsieur le député, en l'assurance de ma considération la meilleure.

Respectueusement

C. Fanichet

Christophe Fanichet
Président, directeur-général de SNCF Voyageurs